

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2009

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mai 2009

Secrétaire : Isabelle PICHERIT

Observations :

Mr RENAUDET apporte la précision suivante : Puissance du tracteur par rapport au lamier : aujourd'hui la puissance du tracteur est adaptée.

2. Compte rendu des commissions

a. **Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement**

a) **Présentation de l'APS de la garderie périscolaire :**

- Un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la Dotation de Développement Durable ; D'autres subventions pourront être demandées auprès de la Région au titre du Contrat de développement durable + Conseil Général (Proxima)
- Mme MERCERON fait remarquer qu'il est souhaitable que le projet définitif soit aussi validé par la commission «enfance jeunesse».

b) **Mairie** : le projet de la mairie sera présenté en couverture du bulletin municipal

c) **Ecole publique** :

- classe de Mr PETIT refaite pendant les vacances : total des devis (COUDREAU + FONTENEAU + HES) = 9.370 € TTC
- circulation autour de l'école : présentation de la proposition de la commission. Le projet sera présenté au conseil d'école. Prochain conseil d'école le 19 juin pour faire le point des travaux déjà réalisés et futurs.

c) **Salles fêtes** : le devis de pose des portails + grillage de l'entreprise Sèvres Portails Systèmes de Chiché en collaboration avec Baudouin Nicolas Réparations est retenu pour la somme de 5.929 €. La couleur des portails choisie par le conseil : vert côté salle des fêtes et blanc côté restaurant scolaire.

b. **Commission « Enfance Jeunesse »**

Garderie : les tarifs ont été revus à la demande de la CAF. Après en avoir pris connaissance et constatant une certaine complexité des différents tarifs (périscolaire, centre de loisirs, mercredi, etc...), le conseil approuve.

c. **Commission « Voirie - Environnement naturel »**

Lamier : une comparaison a été réalisée par le maire entre le coût d'achat du lamier par rapport au coût pratiqué par une entreprise.

Mr RENAUDET demande au conseil de se positionner pour l'achat des 2 matériels. A l'unanimité, le conseil décide l'achat de la tailleuse et du lamier.

- Signalétique dans les villages : les services de la poste ne sont pas prêts pour l'instant. Affaire à suivre.
- Achat d'une serre d'occasion en remplacement de celle existante qui doit être déplacée pour permettre la pose d'une canalisation concernant la nouvelle station d'épuration. Des négociations sont en cours avec un particulier qui propose 50 € le ml (soit 1400 € l'ensemble). Sur le principe, le conseil est d'accord mais voir les prix pratiqués par ailleurs.
- Jury des maisons fleuries : le principe des lots adoptés l'année dernière est conservé.

d. **Commission Vie Associative**

- photocopies en couleur pour les associations : le conseil refuse.
- 14 juillet :
 - Chiché Humanitaire, Chiché s'Ouvre, le Badminton et le basket se sont portés candidats pour tenir la buvette. Mr le Maire fait remarquer que le basket était candidat dès le départ du marché fermier alors que les autres associations n'étaient pas intéressées. Réunion avec les associations concernées le 22 juin.
 - 8 producteurs sont inscrits pour le marché fermier. Prendre contact avec des producteurs de fromage de chèvre.

- Banderoles : 2 devis ont été demandés. Le conseil opte pour le moins disant.
- Soirée à thème : Le Maroc est retenu pour cette année. Une réunion aura lieu prochainement. Mme TAVARES, pour la présentation de son pays « Cap Vert » sera contactée pour la tenir informée du choix de la commission. Mr MERCERON déplore le fait que l'on ait exclu sa participation à cette activité cette année. Il fait part de sa déception car il a travaillé plus ou moins seul sur ce dossier depuis 6 ans.
- TTC : Mr MERCERON fait la même remarque que ci-dessus.

Mr BERTIN précise qu'à aucun moment il a exclu la participation de qui que ce soit et que les travaux de la commission ont toujours été ouverts à tous.

- Salle des fêtes : tables rondes livrées mais les chariots ne sont pas utilisables en l'état, il faut mettre des protections. Mr BERTIN contactera le représentant.

e. Commission « Communication – Information »

- réunion de la commission communication pour faire le point sur l'édition 2009 le 9 juin à 18 h 30. Page de couverture : photos de la mairie autrefois, aujourd'hui et demain. Coût du bulletin en couleur 4960 € (soit + 80 % par rapport au noir et blanc). Le conseil décide une édition noire et blanche.
- Aides indirectes aux associations : réunion le jeudi 02 juillet 2009 à 18H30.
- Fête école Notre-Dame : samedi 13 juin, se faire inscrire à l'avance pour le repas.
- Prix du meilleur apprenti de France dans le département du Maine et Loire : il s'agit d'Emmanuel FUSEAU de la Brétinière dans la pratique de la maçonnerie.
- Victoire en finale de la coupe Saboureau du Football Club de Chiché : réception en mairie des dirigeants et des joueurs : vendredi prochain à 19 h à la mairie.
- Achat de peinture pour repeindre les poteaux de la main courante du terrain de foot : accord du conseil. Travaux réalisés par les bénévoles du Foot.
- Information de la Préfecture concernant un nouveau dispositif pour la déclaration des puits et forages existants à faire avant le 31 décembre 2009. Pour les nouveaux projets, ils seront dorénavant déclarés 2 mois avant leur réalisation. Une information sera insérée dans le bulletin municipal.
- Le panneau signalétique dans le bourg arrive à expiration (durée de validité : 2 ans). Un nouveau projet sera étudié par l'entreprise MEDIA DIFFUSION CONSEIL.
- SITA : suite aux différentes plaintes concernant des odeurs, un courrier du 2 juin adressé à la mairie nous précise que des travaux ont été réalisés en « s'efforçant de limiter les dégagements d'odeur au maximum ». Réponse jugée légère par le conseil municipal.
- Proposition de verser une somme de 50 € au groupement de lutte contre les ennemis des cultures pour la destruction des corbeaux. Mr MARY exprime son désaccord. Chaque particulier doit faire le nécessaire sur sa propriété. Vote à main levée pour le versement de 50 € à l'association .
- Mr CHATAIGNER informe le conseil municipal de sa démission de la vice-présidence du Pays pour raison personnelle. Mr CHATAIGNER exprime sa lassitude et a décidé de consacrer plus de temps pour la commune et la communauté de communes. Le conseil syndical du 30 juin votera un remplaçant.

A ce sujet, Mr BOULY souhaiterait que la commission intercommunalité créée en début de mandat se réunisse pour aborder certains sujets intercommunaux, le rapport BALADUR par exemple, de manière à être acteur des décisions. Des réflexions et des avis peuvent être donnés à cette occasion. Mr MARY approuve l'intérêt de la réflexion et donne pour exemple de sujet à débattre, le rapprochement possible entre les communautés de communes « Delta Sèvres Argent » et « Cœur du Bocage » ; A planifier début septembre.

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Mr FAURET demande l'avis du conseil pour une participation de 5 € de la commune pour les composteurs : accord du conseil.

Proposition d'une enquête à publier dans le bulletin municipal ainsi qu'un résumé de l'activité de ce groupe de travail. Accord du conseil (questionnaire : page volante à insérer dans le bulletin).

3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR INSPECTION VIDEO DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU LOTISSEMENT DU PINIER

3 propositions :

IRA- Chanteloup pour : 1396 €

AVSP pour 1355 €

SANITRA FOURRIER pour 1685 €

Compte tenu de la proximité de l'entreprise IRA, le conseil opte pour cette proposition.

4. SUBVENTION HALTE GARDERIE POUR L'ANNEE 2009

Après avoir rencontré les responsables de Famille Rurale, Mr le maire fait part au conseil municipal qu'une demande de 14.000 € est finalement formulée pour cette année. Accord du conseil. Demande initiale de Famille Rurale : 16.884 €.

5. BAIL COMMERCIAL DE LA SUPERETTE

Un bail commercial a été conclu en 2005 pour la location de la supérette à Mme RENAUDET. Celui-ci prévoyait un loyer mensuel de 500 € révisable tous les 3 ans.

La révision du loyer a donc été calculée selon l'indice du coût à la construction, (ICC) comme le prévoyait le bail (environ + 7 %), et le résultat du calcul fixait alors le loyer à 612 € par mois à compter du 1^{er} décembre 2008.

Or un nouvel indice des loyers commerciaux (ILC) a été créé en novembre 2008 qui tient compte pour 50 % de l'indice des prix à la consommation, 25 % de l'indice du coût à la construction et pour 25 % de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail.

Il en résulte de ce nouvel indice que le loyer de la supérette sera de 557,75 € par mois.

Après en avoir délibéré (abstention de Mr RENAUDET), le conseil municipal décide d'appliquer le nouvel indice ILC pour le calcul du loyer de Mme RENAUDET à compter du 1^{er} décembre 2008.

6. ATLAS DES ZONES INONDABLES DES AFFLUENTS DU THOUET

Un rapport établi par les services de la DDE est à la disposition du public.

7. CESSION D'UN CHEMIN PRIVE

Mr le maire donne lecture de la proposition du propriétaire du chemin privé situé à la maison neuve reliant la nationale au village. Ce dossier est confié à l'association des randonneurs pour étude et avis.

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRES A LA CHAPELLE St MARTIN

Après une rencontre avec Mr Laurent CHUPIN et un technicien de la SAFER, il est possible de signer un bail révocable tous les ans entre la commune et Mr CHUPIN pour la location des terres appartenant à la commune situées à la Chapelle St Martin.

Moyennant la somme de 50 € l'hectare de location (50 % remis à la commune et 50 % conservés par la SAFER), le conseil municipal accepte.

9. QUESTIONS DIVERSES

- a. DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION « AFRIQUE DE L'ESPOIR » Le conseil refuse.
- b. LOCATION DES ANCRAGES MOBILES POUR LA MAIRIE DE VENDOME
- c. DEMANDE DE L'ASSOCIATIONS LES PETITS DADAS ET LES GRANDS MIROS

Le maire propose 500 € de location pour 6 mois. Accord du conseil.

L'association demande la possibilité d'utiliser le parc pour une exposition. Accord du conseil.
